



# Anael Paie WS

## DSN - Effectifs pour la DOETH

---

## **Copyright © 2023 Infor**

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

### **Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

### **Informations de publication**

Date de publication : 9 février 2023

---

# Table des matières

<b>À propos de ce manuel .....</b>	<b>5</b>
Public concerné .....	5
Prérequis.....	5
Prérequis technique Anael Paie WS .....	5
Sigles utilisés .....	5
Contacter Infor .....	6
<b>Chapitre 1 Objectif de l'édition.....</b>	<b>7</b>
Principales règles de gestion de l'URSSAF : .....	8
<b>Chapitre 2 Règles de gestion pour le calcul des effectifs.....</b>	<b>11</b>
Contrats .....	11
Exclusions de certains contrats .....	11
Calcul de l'effectif.....	14
Règle de calcul pour un temps non complet .....	15
Surpondération des BOETH séniors .....	16
<b>Chapitre 3 Edition .....</b>	<b>17</b>
Sélection .....	17
Présentation de l'état.....	17
Données contrat éditées .....	18
Sortie fichiers .....	18
Exemples .....	19
<b>Annexe A Format des fichiers Effectifs .....</b>	<b>21</b>
Fichier des contrats .....	21
Fichier des effectifs.....	22



## À propos de ce manuel

### Public concerné

- Utilisateur de paie
- Responsable paie
- Service informatique

### Prérequis

Afin de pouvoir appréhender la notion de bloc d'information traité dans ce document, il est nécessaire de connaître à minima le contenu et l'organisation d'une déclaration DSN au même titre que le contenu d'un bulletin de salaire ou d'un bordereau de cotisation.

Le cahier technique de la norme DSN est disponible sur le site suivant :

<https://www.net-entreprises.fr>

### Prérequis technique Anael Paie WS

Se référer à la documentation disponible sur le portail Infor Support Portal.

### Sigles utilisés

Sigle	Signification
EMM	Effectifs Moyens Mensuels

---

Sigle	Signification
EMA	Effectif moyen annuel L'EMA concerne l'ensemble des salariés d'une entreprise. Il correspond à la somme des effectifs moyens mensuels (EMM) divisée par le nombre de mois au cours desquels des salariés ont été employés
EMA OETH	Effectif moyen annuel spécifique participant à la détermination de l'assujettissement et de la redevabilité à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.
EMA BOETH	Effectif moyen annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés participant à la détermination de la redevabilité à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
EMA ECAP	Effectif moyen annuel des personnels occupant des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières. Ces emplois n'ayant pas vocation à être proposés à des travailleurs handicapés. Cet effectif est mobilisé en déduction pour le calcul de la contribution nette OETH.
MPD	Mois principal déclaré : Mois au titre duquel s'effectue le calcul de l'effectif moyen mensuel ( <i>Une DSN est déposée au titre d'un mois principal déclaré (MPD) pour un SIRET. Les calculs d'effectifs utilisent toutes les informations mobilisables à date</i> )
PCS-ESE	Professions et catégories socio-professionnelles
Code complément PCS-ESE	Code apportant une précision supplémentaire sur certaines professions relevant d'un code PCS-ESE

## Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://conciergerie.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse [documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).

## Chapitre 1 Objectif de l'édition

Cette édition va calculer 3 effectifs pour la déclaration obligatoire des travailleurs handicapés.

- Effectif d'assujettissement pour la déclaration OETH, comptabilisé en moyenne annuelle. L'ensemble des salariés sont décomptés à l'exception de certains contrats.
- Effectif BOETH, comptabilisé en moyenne annuelle. Aucune exclusion de contrat n'est effectuée.
- Effectif des ECAP, comptabilisé en moyenne annuelle.

Les effectifs sont calculés en fonction des données des DSN.

Les informations présentées ci-après sont extraites du document Effectifs\_RG\_Calculs.pdf du site de l'URSAFF pour lequel vous trouverez le lien ci-après.

[Présentation des règles de gestion - Urssaf.fr](https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/Effectifs_RG_Calculs.pdf)

[https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/Effectifs\\_RG\\_Calculs.pdf](https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/Effectifs_RG_Calculs.pdf)

Les règles de l'Urssaf peuvent évoluer, l'état s'appuie sur les règles établies en janvier 2023.

# Principales règles de gestion de l'URSSAF :



## Etapes du calcul des effectifs et agrégations – Règles de gestion

	Règles de calcul	Calcul
1	<b>Effectif mensuel du contrat</b> Calculer la valorisation de chaque contrat	Seuls les contrats actifs sur le mois considérés sont pris en compte.
2	<b>Effectif mensuel de l'individu</b> Calculer l'effectif mensuel pour chaque individu	Pour chaque individu sont valorisés ses contrats actifs sur le mois considéré (un individu** ne compte pas plus de 1 dans un établissement donné).
3	<b>EMM de l'établissement</b> Calculer l'effectif moyen mensuel de l'établissement	Pour chaque établissement, sommer les effectifs moyens mensuels des individus sur le mois considéré.
4	<b>EMM de l'entreprise*</b> Calculer l'effectif moyen mensuel de chaque entreprise	Sommer les effectifs moyens mensuels calculés pour tous les établissements du SIREN considéré.
5	<b>EMA de l'entreprise</b> Calculer l'effectif moyen annuel associé à chaque entreprise	Le calcul de l'effectif moyen annuel de l'entreprise s'effectue à partir de la somme des effectifs moyens mensuels de l'entreprise divisée par le nombre de mois au cours desquels des salariés ont été décomptés.

\*L'EMM Entreprise fait l'objet d'un calcul intermédiaire et n'est pas mis à disposition du cotisant (il sert au calcul de l'EMA).  
\*\*Hors BOETH séniors.



Au service de notre protection sc

## Etapes du calcul des effectifs et agrégations – Règles d'arrondis

Précision : les effectifs mis à disposition font l'objet d'une troncature



### Règle d'arrondi : EMM

Pour tous les types d'effectifs calculés par la branche Recouvrement, **l'EMM est calculé avec 6 chiffres** après la virgule afin de sécuriser le calcul de l'EMA.

La règle d'arrondi utilisée pour la mise à disposition de l'EMM est une troncature à deux décimales après la virgule.

### Exemple :

**EMM calculé = 9,129456**  
**EMM pris en compte pour le calcul de l'EMA = 9,129456**  
**EMM mis à disposition = 9,12**

### Règle d'arrondi : EMA

Pour tous les types d'effectifs, les **EMA sont calculés**, sur la base des EMM avec 6 chiffres après la virgule.

La règle d'arrondi utilisée pour la mise à disposition de l'EMA est également une troncature ; il n'est pas tenu compte de la fraction d'effectif au-delà de la deuxième décimale (article R 130-1 du code de la sécurité sociale).

### Exemple :

**EMA : 56,78**



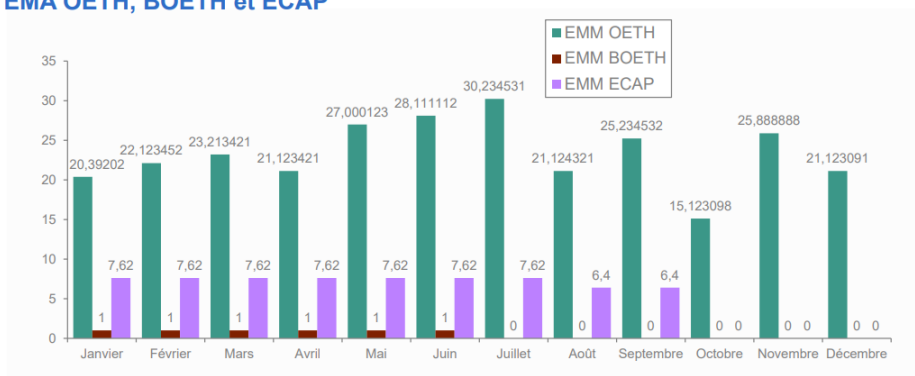
## Etapes du calcul des effectifs et agrégations – Numérateurs et dénominateurs du calcul des EMA

Comment se calculent les différents EMA ?

EMA	$EMA = \frac{\text{somme des EMM}}{\text{Nombre de mois au cours duquel l'EMM est non nul} *}$	
EMA OETH	$EMA OETH = \frac{\text{somme des EMM OETH}}{\text{Nombre de mois au cours duquel l'EMM OETH est non nul} *}$	} Dénominateur commun aux 3 effectifs liés à l'OETH
EMA BOETH	$EMA BOETH = \frac{\text{somme des EMM BOETH}}{\text{Nombre de mois au cours duquel l'EMM OETH est non nul} *}$	
EMA ECAP	$EMA ECAP = \frac{\text{somme des EMM ECAP}}{\text{Nombre de mois au cours duquel l'EMM OETH est non nul} *}$	
EMA CSA	$EMA CSA = \frac{\text{somme des EMM CSA}}{\text{Nombre de mois au cours duquel l'EMM CSA est non nul} *}$	
EMA CSA CFIP	$EMA CSA CFIP = \frac{\text{somme des EMM CSA CFIP}}{\text{Nombre de mois au cours duquel l'EMM CSA est non nul} *}$	

\* Le cas échéant, les mois au cours desquels l'entreprise n'emploie que des salariés exclus de cet effectif ne sont pas pris en compte.

## Etapes du calcul des effectifs et agrégations – Numérateurs et dénominateurs du calcul des EMA OETH, BOETH et ECAP



**!** Cet exemple vise à montrer que c'est le même dénominateur qui est utilisé pour le calcul de l'EMA OETH, de l'EMA BOETH et de l'EMA ECAP.

L'EMA OETH se calcule par la somme des EMM OETH divisée par le nombre de mois où l'EMM OETH est non nul. Dans cet exemple, 12 mois. Le calcul est le suivant : **EMA OETH = 280,69201 / 12 = 25,5174555**

L'EMA BOETH se calcule par la somme des EMM BOETH divisée par le nombre de mois où l'EMM OETH est non nul. Dans cet exemple, le dénominateur est 12. Le calcul est le suivant : **EMA BOETH = 6 / 12 = 0,5**

L'EMA ECAP se calcule par la somme des EMM ECAP divisée par le nombre de mois où l'EMM OETH est non nul. Dans cet exemple, le dénominateur est 12. Le calcul est le suivant : **EMA ECAP = 66,14 / 12 = 5,51166667**

## Règles de gestion appliquées aux contrats :

Règles de gestion appliquées au niveau des contrats – RDG2 : Exclusion de certaines des valorisations retenues

Principe général		Exclusions mises en œuvre selon le type d'EMM calculé (dates et périmètre de validité précisés au sein de chaque règle)					
Exclusions ciblées	Exclusion pour type de dispositif de politique publique	Exclusion pour type de nature de contrat	Exclusion pour type de complément PCS	Exclusion pour statut d'emploi salarié	Exclusion des salariés portés et salariés mis à disposition par un groupement d'employeur	Exclusion codes PCS ESE non ECAP	Exclusion des non BOETH
<b>Cinématique</b> <b>Contrats concernés par les exclusions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat d'apprentissage</li> <li>Contrat initiative emploi</li> <li>Contrat d'accompagnement dans l'emploi</li> <li>Contrat de professionnalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CDD en remplacement d'un salarié absent</li> <li>Convention de stage</li> <li>CDD en remplacement d'un salarié en formation professionnelle</li> <li>Contrat de volontariat de service civique</li> <li>Contrat de soutien et d'aide par le travail</li> <li>Contrats de missions et CDI intérimaires</li> <li>Ligne de service</li> <li>Mandat d'élu</li> <li>Fonctionnaire en détachement</li> <li>Vendeurs à domicile indépendant</li> <li>Mandat social</li> <li>Contrat d'appui au projet d'entreprise</li> <li>Intérimaire en contrat d'apprentissage</li> <li>Intérimaire en contrat de professionnalisation</li> <li>Fonctionnaire en détachement sur un mandat électif (élu local)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat colporteurs de presse</li> <li>Voyageurs et représentants de commerce multicate</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Militaires de réserve</li> <li>Parcours d'accès aux carrières (Pacte)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Salariés portés et salariés mis à disposition par un groupement d'employeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Salariés ayant un code PCS ESE correspondant à un statut non ECAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Salariés non Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés</li> </ul>
	RDG 2.1	RDG 2.2	RDG 2.3	RDG 2.5	RDG 2.6	RDG 2.7	RDG 2.8

## Chapitre 2 Règles de gestion pour le calcul des effectifs

### Contrats

Les contrats doivent être actifs sur le mois considéré.

Une valorisation des modalités du contrat est considérée comme en cours pour le Mois de Paie Déclaré (MPD) si :

- la date de début de contrat est inférieure ou égale au dernier jour du MPD
- ou si la date de fin de contrat calculée est supérieure ou égale au premier jour du MPD

Un matricule qui n'a pas de contrat actif sur le mois ne sera pas édité (par exemple dans le cas des régularisations).

### Exclusions de certains contrats

L'exclusion de certains contrats se fonde sur les éléments déclarés concernant le contrat. Les règles d'exclusion sont spécifiques au type d'effectif calculé.

Ci-dessous, les règles d'exclusions :

Rubriques	Valeurs	EMM OETH	EMM ECAP	EMM BOETH
40.008 Dispositif de politique publique	21 - CUI - Contrat Initiative Emploi 41 - CUI - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi 42 – CUI - Contrat d'accès à l'emploi – DOM 61 - Contrat de Professionnalisation 64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés 65 - Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987) 66 - Convention industrielle de formation par la recherche en entreprise (CIFRE) 81 - Contrat d'apprentissage secteur public (Loi de 1992)	Exclu	Exclu	Non
40.007 Nature du contrat	02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé 10 - Contrat de travail à durée déterminée de droit public 92 - Contrat d'engagement maritime à durée déterminée	Exclu	Exclu	Non
Et				
40.021 Motif de recours	01 - Remplacement d'un salarié 07 - Remplacement d'un chef d'entreprise 08 - Remplacement du chef d'une exploitation agricole 12 - Remplacement d'un salarié passé provisoirement à temps partiel			
40.007 Nature du contrat	29 - Convention de stage (hors formation professionnelle) 70 - Contrat de soutien et d'aide par le travail 89 - Volontariat de service civique	Exclu	Exclu	Non

Rubriques	Valeurs	EMM OETH	EMM ECAP	EMM BOETH
40.007 Nature du contrat	03 – Contrat de mission (contrat de travail temporaire) 08 – Contrat à durée indéterminée intérimaire 32 - Contrat d'appui au projet d'entreprise 53 - Contrat d'engagement détenu 81 – Mandat d'élu 80 - Mandat social 93 - Ligne de service	Exclu	Exclu	Exclu
40.007 Nature du contrat	90 – Autre nature de contrat, convention, mandat	Exclu	Exclu	Non
Et				
40.005 Code complément PCS-ESE	09 – Vendeur à domicile indépendant			
40.007 Nature du contrat	90 - Autre nature de contrat, convention, mandat	Exclu	Exclu	Non
Et				
40.008 Dispositif de politique publique et conventionnel	93 - Période de mise en situation en milieu professionnel			
40.005 Complément PCS ESE	40 - Colporteurs de presse	Exclu	Exclu	Non
40.005 Complément PCS ESE	50 - Mannequin	Exclu	Exclu	Exclu
40.074 Cas de mise à disposition	01 - Individu en portage salarial 02 – Individu mis à disposition dans un établissement adhérent du groupement d'employeurs	Exclu	Exclu	Exclu
40.004 Code PCS ESE	Si pas dans la liste (*)	Non	Exclu	Non
40.072 Code BOETH	Si non renseigné	Non	Non	Exclu
40.024 Travailleur à l'étranger au sens du code de la Sécurité Sociale	02 - Expatrié	Exclu	Exclu	Exclu

(\*) Liste des codes PCS ESE : La table des codes PCS (*Fichiers>Autres tables de paramètres>Catégories des salariés>Codes PCS*) permet de définir les codes ECAP (liste des codes sur [Contribution > Liste des ECAP \(travail.gouv.fr\)](http://travail.gouv.fr)).

## Calcul de l'effectif

Le calcul de l'effectif dépend des caractéristiques du contrat : temps plein, temps partiel, modes de rémunération, mesure de la quotité de travail.

Remarque : La valorisation d'un contrat dépend de sa durée dans le mois principal déclaré. Est retenu dans le calcul des effectifs, le nombre de jours du contrat étant inclus dans le MPD, ce qui implique un calcul d'un nombre de jour de présence pour les salariés entrant ou/et sortant dans le mois.

Rubrique	Valeur	Résultat
40.014 Modalité exercice tps trav	10 - Temps plein	1
40.011 Unité de mesure	34 – au SMIC 35 - à la part 99 - salarié non concerné	1
40.011 Unité de mesure	10 – heure 12 – journée 20 - forfait jour 21 - forfait heure	Si le calcul de la Quotité de travail du contrat (40.013) divisée par la Quotité de référence de l'entreprise (40.012) est : - supérieur à 1, valorisation à 1 - inférieur ou égal à 1, valorisation à la valeur calculée

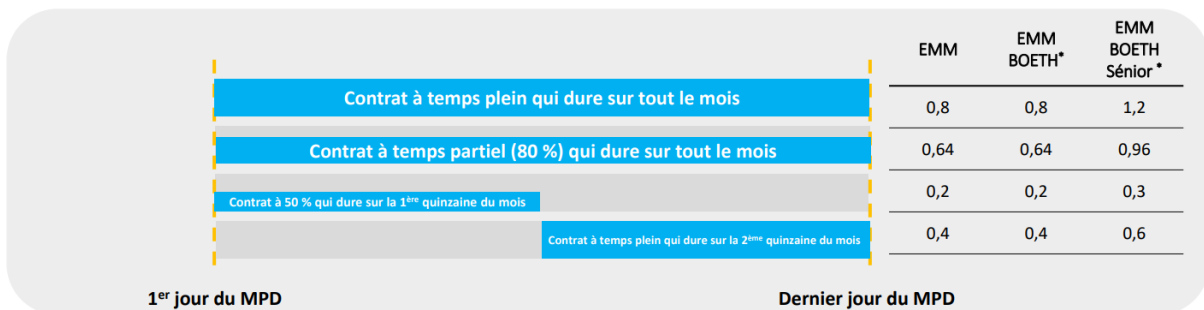
# Règle de calcul pour un temps non complet

Règles de gestion appliquées au niveau des contrats

RDG8 : Calcul de l'effectif associé à une valorisation, RDG 8.3 : Temps non complet (2/2)

## Principe du temps non complet : illustration

- La quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié est de 28h
- La quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet est de 35h
- $TNC = \frac{28}{35} = 0,8$



\* Cas où le salarié est BOETH

## Surpondération des BOETH seniors

Si un salarié BOETH est âgé de 50 ans ou plus dans l'année du MPD, alors le prorata du contrat est multiplié par 1,5.

Ici, l'état ne prend pas en compte la surpondération, les données éditées sont celles envoyées à Net-entreprises ou à la MSA.

Règle de calcul :

Règles de gestion appliquées au niveau des contrats  
RDG8 : Calcul du décompte de l'effectif associé à une valorisation, RDG 8.1 & RDG 8.2 : Tout contrat

### Principe général

L'effectif associé au contrat dépend : du prorata établi pour le contrat, de la durée du contrat dans le MPD et de la surpondération BOETH le cas échéant.

Calcul d'effectif	EMM mobilisés	Règles de calcul d'effectif		
	<p>EMM, EMM OETH, EMM BOETH (SI – DE 50 ANS), EMM ECAP, EMM CSA et EMM CSA CFIP</p> <p>EMM BOETH (SI 50 ANS ET +) Si le BOETH a 50 ans et plus, alors le numérateur est multiplié par 1,5</p>	$Effectif = \text{prorata calculé pour le contrat} \times \frac{\text{durée dans le MPD}}{\text{nombre de jours du MPD}}$		
		$Effectif = 1,5 \times \left\{ \text{prorata calculé pour le contrat} \times \frac{\text{durée dans le MPD}}{\text{nombre de jours du MPD}} \right\}$		

	1 <sup>er</sup> jour du MPD	Dernier jour du MPD	EMM	EMM BOETH*	EMM BOETH Sénior *
Contrat à temps plein qui dure sur tout le mois	[Barre bleue pleine]		1	1	1,5
Contrat à temps partiel (80 %) qui dure sur tout le mois	[Barre bleue à 80%]		0,8	0,8	1,2
Contrat à 50 % qui dure sur la 1 <sup>ère</sup> quinzaine du mois	[Barre bleue à 50%]	[Barre grise]	0,25	0,25	0,37
Contrat à temps plein qui dure sur la 2 <sup>ème</sup> quinzaine du mois	[Barre grise]	[Barre bleue à 50%]	0,5	0,5	0,75



---

## Chapitre 3 Edition

### Sélection

Les données sont traitées selon la sélection effectuée sur :

- Les périodes de début et fin de traitement  
L'édition prend en compte 12 périodes, de janvier à décembre, mais il est possible de sélectionner une plage mensuelle.
- Le ou les établissements sélectionnées

### Présentation de l'état

Par défaut, le tri est effectué sur le code matricule.

Les tris peuvent se combiner. Si vous sélectionnez plusieurs tris, ils s'effectueront d'abord par nature de contrat, par statut BOETH, par ordre alphanumérique, sous condition que ces tris soient choisis, puis par code matricule.

Pour la période de sélection et pour un matricule, édition d'une ligne par changement de données au niveau du bloc 40 Contrat. Les données générées dans le bloc 41 Changement contrat, sont prises en compte selon les dates de modification ou de profondeur de recalcul de paie. Les données éditées sont utilisées pour le calcul des effectifs.

En fin de traitement d'un établissement, édition de l'effectif mensuel de l'établissement.

En fin de traitement de la société, édition de l'effectif mensuel de la société et de l'effectif moyen.

---

## Données contrat éditées

Les données éditées sont :

Intitulé colonne	Rubriques
Date de fin de contrat	40.001
Date de début de contrat	62.001
Nature du contrat	40.007
Dispositif publique	40.008
Motif de recours	40.021
Mise à dispo externe	40.074
Code PCS ESE	40.004
Code complément PCS ESE	40.005
Unité de mesure quotité travail	40.011
Quotité de travail de référence	40.012
Quotité de travail du contrat	40.013
Modalité exercice tps de travail	40.014
Statut BOETH	40.072

Les libellés correspondants aux différents codes sont également édités. Il s'agit des libellés courts pour les tables utilisées, modifiables dans *DSN>Référentiels de la norme*.

## Sortie fichiers

Les chemin et nom des fichiers doivent être valides.

Voir l'Annexe A pour les formats des fichiers.

## Exemples

Exemples sur la période de janvier à décembre 2021, avec des salariés pris en compte dans l'effectif OETH.

Matricule		Dt naissance Age											
D.d'effet	Deb Cnt	Fin Cnt	Nature	Motif recours	Disp.publique	Sal.externe	Emploi	Unité mesure	Modalité	Qt.Cnt	Qt.Réf.	Statut BOETH	Expat
Moyenne effectif		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
000977	ZERO ZERO ZERO NEUF SEPT SEPT	eQdGIO	01/01/1982		39								
01/01/2021	06/03/2006		01 D.indéter.		99 Non conc.		382d D0025	10 Heure	10 Tps plein	162,000000	151,670000		
Total matricule 000977 ZERO ZERO ZERO NEUF SEPT SEPT eQdGIO													
OETH		1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000
001921	ZERO ZERO UN NEUF DEUX UN	MgdIANE	01/01/1995		26								
01/01/2021	25/09/2018		01 D.indéter.		99 Non conc.		542a B0025	10 Heure	20 Tps part.	104,000000	151,670000		
Total matricule 001921 ZERO ZERO UN NEUF DEUX UN MgdIANE													
OETH		0,690000	0,690000	0,690000	0,690000	0,690000	0,690000	0,690000	0,690000	0,690000	0,690000	0,690000	0,690000

Le salarié 000977 est à temps plein, il compte pour une unité. Il est présent sur toute l'année, il est compté sur toutes les périodes.

Le salarié 001921 est à temps partiel, il est compté au prorata de son temps de présence, soit  $104,00 / 151,67 = 0,69$ . Il est présent sur toute l'année, il est compté sur toutes les périodes.

001870	ZERO ZERO UN HUIT SEPT ZERO	fSbTVaVR	01/01/1988		33								
01/01/2021	23/10/2017		01 D.indéter.		99 Non conc.		542a B0020	10 Heure	10 Tps plein	151,670000	151,670000		
Total matricule 001870 ZERO ZERO UN HUIT SEPT ZERO fSbTVaVR													
OETH		1,000000	1,000000	1,000000	1,000000								

001870	ZERO ZERO UN HUIT SEPT ZERO	hUdGINIE	01/01/1988		33								
01/01/2021	23/10/2017		01 D.indéter.		99 Non conc.		542a B0020	10 Heure	10 Tps plein	151,670000	151,670000		
Total matricule 001870 ZERO ZERO UN HUIT SEPT ZERO hUdGINIE													
OETH						1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

Le salarié 001870 est à temps complet, il compte pour une unité. Il a changé d'établissement le 1<sup>er</sup> mai. Il apparait sur le 1<sup>er</sup> établissement pour les périodes de janvier à avril, sur le second établissement de la période de mai à décembre.

Edition

---

002199 ZERO ZERO DEUX UN NEUF NEUF QPQN		01/01/1989 32											
08/11/2021	08/11/2021	01 D.indéter.	99 Non conc.	542a B0020	10 Heure	10 Tps plein	151,670000	151,670000					
Total matricule 002199 ZERO ZERO DEUX UN NEUF NEUF QPQN													
OETH												0,770000	1,000000

Le salarié 002199 est à temps plein, il compte pour une unité. Il est entré dans la société le 08/11. Il compte au prorata de son temps de présence. Son temps de présence pour le mois de novembre est de 23 jours (du 08 au 30) de présence divisé par 30 (nombre de jours dans le mois), soit 0,77.

## Annexe A Format des fichiers Effectifs

### Fichier des contrats

Intitulé colonne	Données	Longueur
Société	Code société	5
Etab	Code entité : code établissement	14
SIRET	Siret établissement concerné	14
Matricule	Code du salarié	10
Nom	Nom du salarié	30
Prénom	Prénom du salarié	20
Sexe	Genre du salarié	2
Date naissance	Date de naissance du salarié	8
Age	Age du salarié à la date de fin de période demandée	4
Contrat	Numéro du contrat	20
Début contrat	Date de début du contrat	8
Fin contrat	Date de fin du contrat	8
Date d'effet	Date d'effet	8
Date fin d'effet	Date de fin d'effet	8
PCS	40.004 Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	4
CPC	40.005 Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE)	6
Nature	40.007 Nature du contrat	2
Dispositif politique publique	40.008 Dispositif de politique publique et conventionnel	2
Unité quotité trav.	40.011 Unité de mesure de la quotité de travail	2

Intitulé colonne	Données	Longueur
Quotité trav.ent.	40.012 Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié	7
Quotité trav.contrat	40.013 Quotité de travail du contrat	7
Temps travail	40.014 Modalité d'exercice du temps de travail	2
Motif recours	40.021 Motif de recours	2
Expat	40.024 Travailleur expatrié	2
BOETH	40.072 Statut BOETH	2
Externe	40.074 Cas de mise à disposition externe d'un individu de l'établissement	2
Date référence	Date de référence	8
ID déclaration	ID de la déclaration	15

## Fichier des effectifs

Intitulé colonne	Donnée	Longueur
Société	Code société	5
Etab	Code entité : code établissement	14
SIRET	Siret établissement concerné	14
Matricule	Code du salarié	10
Nom	Nom du salarié	30
Prénom	Prénom du salarié	20
Sexe	Sexe	2
Date naissance	Date de naissance du salarié	8
Age	Age du salarié à la date de fin de période demandée	4
Contrat	Numéro du contrat	20
Début contrat	Date de début du contrat	8
Date d'effet	Date d'effet	8
OETH Janvier	OETH Janvier	

<b>Intitulé colonne</b>	<b>Donnée</b>	<b>Longueur</b>
OETH Février	OETH Février	
OETH Mars	OETH Mars	
OETH Avril	OETH Avril	
OETH Mai	OETH Mai	
OETH Juin	OETH Juin	
OETH Juillet	OETH Juillet	
OETH Août	OETH Août	
OETH Septembre	OETH Septembre	
OETH Octobre	OETH Octobre	
OETH Novembre	OETH Novembre	
OETH Décembre	OETH Décembre	
ECAP Janvier	ECAP Janvier	
ECAP Février	ECAP Février	
ECAP Mars	ECAP Mars	
ECAP Avril	ECAP Avril	
ECAP Mai	ECAP Mai	
ECAP Juin	ECAP Juin	
ECAP Juillet	ECAP Juillet	
ECAP Août	ECAP Août	
ECAP Septembre	ECAP Septembre	
ECAP Octobre	ECAP Octobre	
ECAP Novembre	ECAP Novembre	
ECAP Décembre	ECAP Décembre	
BOETH Janvier	BOETH Janvier	
BOETH Février	BOETH Février	
BOETH Mars	BOETH Mars	
BOETH Avril	BOETH Avril	
BOETH Mai	BOETH Mai	
BOETH Juin	BOETH Juin	

<b>Intitulé colonne</b>	<b>Donnée</b>	<b>Longueur</b>
BOETH Juillet	BOETH Juillet	
BOETH Août	BOETH Août	
BOETH Septembre	BOETH Septembre	
BOETH Octobre	BOETH Octobre	
BOETH Novembre	BOETH Novembre	
BOETH Décembre	BOETH Décembre	
BOETH Sénior Janvier	BOETH Sénior Janvier	
BOETH Sénior Février	BOETH Sénior Février	
BOETH Sénior Mars	BOETH Sénior Mars	
BOETH Sénior Avril	BOETH Sénior Avril	
BOETH Sénior Mai	BOETH Sénior Mai	
BOETH Sénior Juin	BOETH Sénior Juin	
BOETH Sénior Juillet	BOETH Sénior Juillet	
BOETH Sénior Août	BOETH Sénior Août	
BOETH Sénior Septembre	BOETH Sénior Septembre	
BOETH Sénior Octobre	BOETH Sénior Octobre	
BOETH Sénior Novembre	BOETH Sénior Novembre	
BOETH Sénior Décembre	BOETH Sénior Décembre	
Date référence	Date de référence	8
ID déclaration	ID de la déclaration	15